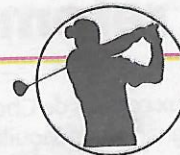


## GOLF APPROCHE PUTT

# Pour jouer une saison en pleine forme !



### SUR LES GREENS

#### Samedi 9 décembre

- Rencontres départementales des jeunes N1 et N2 (index inférieur à 28) au Golf Up à Grimaud.
- Trophée de Noël de l'école de golf au golf de Roquebrune.
- Coupe de Noël à l'Estérel à St-Raphaël (scramble shot gun).
- Coupe Cap 2018 au golf de Valescure à St-Raphaël (quatre balles stableford).

#### Dimanche 10 décembre

- Albatros International au golf de Terre Blanche à Tourrettes.
- JHP Green coupe de Noël au golf de Valgarde à La Garde.

#### Lundi 11 décembre

- Open seniors au golf de St-Andréol à La Motte (stableford).
- Ladie's day au golf de Valcros.

Faute de compétition en raison du mauvais temps, c'est le moment idéal pour s'occuper des papiers et ça tombe bien: les nouvelles mesures prises par la fédération pour la fourniture des certificats médicaux se mettent en place. Elles vont permettre de gagner en temps et de limiter l'aspect administratif pour les pratiquants.

À compter de 2018, fournir un nouveau certificat médical ne sera pas obligatoire. À condition de remplir quelques critères, dont celui d'avoir fourni un certificat cette année et d'avoir répondu à au moins une des questions du questionnaire

de santé. Une procédure valable trois ans !

Une fois ces formalités remplies, la procédure reste encore simple puisqu'elle peut se faire directement sur le site internet de la fédération dans l'espace licencié ([www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org)). On y répond directement au questionnaire de santé.

### Un délai de 7 jours

Conséquence, pour participer à une compétition, tout licencié devra être titulaire d'un certificat médical en cours de validité ou attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé.



La neige s'étant invitée sur les parcours (ici à Barbaroux), le temps des papiers est venu. (Photos B. Q.)

Pour les compétitions du calendrier fédéral amateur, le certificat doit être enregistré sept jours avant le premier jour de l'épreuve, le questionnaire de santé complété et l'attestation enregistrée sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve. Du côté des organisateurs, les clubs pourront enregistrer les attestations du questionnaire de santé sur le site extranet de la fédération. De quoi motiver encore plus de golfeurs qui rechignent souvent à fournir ce certificat et qui pourront désormais s'en passer pendant trois ans, en restant toutefois vigilant sur leur santé. **B. Q.**